FO DGFiP 19
la force syndicale
Confédération Générale
du Travail FORCE OUVRIERE

Syndicat National Force Ouvriere
des Finances Publiques
Section de la CORREZE

Monsieur le Président,

Pour Force Ouvrière, de nombreuses dispositions contenues dans les ordonnances de la Loi Travail constituent une régression en matière de protection des salariés. Aussi dans sa résolution du 28 septembre dernier, le Comité Confédéral National de FO a jugé ces dispositions inacceptables et qu'il fallait les combattre. F.O.-DGFiP s'inscrit totalement dans ce combat.

FO. DGFIP s'inquiète de l'avenir du SPL alors que M. Darmanin a déclaré que les collectivités importantes pouvaient se passer d'un comptable, car dotées d'un service compétent en la matière, évidemment complètement à la botte des élus locaux contrairement aux comptables de la DGFIP.

La situation dans la Fonction Publique et à la DGFiP en particulier est alarmante. Malgré la mobilisation du 10 octobre des fonctionnaires pour dénoncer :
- le vaste plan de suppression de 120 000 emplois sur les trois versants de la Fonction Publique,
- le gel du point d'indice pour 2018,
- la ré-instauration du jour de carence afin de dissuader les agents d'user et « abuser » des arrêts maladie,
- l'augmentation du taux de CSG sans compensation pérenne,
- le démantèlement programmé des services publics sous l'égide du comité CAP 2022.

Le Ministre Darmanin reste sourd aux légitimes revendications exprimées par les fonctionnaires.

Une fois de plus, pour ce gouvernement les fonctionnaires sont COUPABLES d'exiger :
- une revalorisation de leur pouvoir d'achat après une perte de 8 % sur les 10 dernières années,
- une amélioration de leurs conditions de travail par un arrêt des suppressions d'emplois,
- une reconnaissance de leurs compétences et technicité.

Et comme si le haro sur les fonctionnaires ne suffisait pas, le Directeur Général a décidé de « rajouter une couche » sur le mille-feuille indigeste de l'avenir des agents de la DGFiP en projetant de réformer les règles de mutations des agents de toutes les catégories.

Même si F.O.-DGFiP a toujours dénoncé l'inadéquation des règles actuelles tant au regard des attentes des personnels qu'aux besoins des services, certaines propositions formulées par le Directeur sont en l'état inacceptables.

Pour le syndicat, la disparition du statut "ALD", le maintien des missions, du réseau et l'arrêt des suppressions d'emploi sont un préalable pour que les règles de gestion existantes soient opérantes et cessent d'être contournées au niveau local au mépris des droits des personnels.

Si l'on peut imaginer des aménagements qui éviteraient aux collègues souhaitant bouger à l'intérieur d'un département de déposer une demande de mutation nationale, pour autant nous refusons

l'arbitraire local sans contrôle des CAP compétentes.

De même, tout en entendant que l'administration souhaite, pour des raisons de rentabilisation de la formation dispensée que l'agent demeure sur sa spécialité pour une période donnée, F.O.DGFiP estime que le blocage géographique est inacceptable.

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour la CAP liste d'aptitude C en B. Nous vous rappelons que FO. DGFIP défend la liste d'aptitude comme moyen de promotion sociale. FO. DGFIP dénonce la baisse drastique des potentialités offertes aux directions locales.

Cette baisse, ainsi que le ratio de place aux concours en faveur des externes au détriment des internes, démontre que la Direction n'a aucune considération pour des agents qui exercent leurs missions depuis des années et leur préfère des nouveaux esprits, plus malléables à la bonne parole ministérielle.

F.O.-DGFiP s'interroge également sur la mobilité forcée pour les agents promus de C en B par concours interne ou liste d'aptitude. Cette disposition va à l'encontre de la promotion sociale en pénalisant notamment les femmes : curieuse conception de l'égalité professionnelle. Aussi F.O.-DGFiP continue de revendiquer la possibilité pour les agents promus d'être affectés sur leur département d'origine.

VOS ELUS FO.DGFIP CORREZE

PHILIPPE CARDOSO
JEROME STERCZYNSKI